
Adresse du juge de paix et des assesseurs de la commune de Clermont-Oise, qui applaudissent aux mesures énergétiques qui viennent encore une fois sauver la patrie et invitent la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du juge de paix et des assesseurs de la commune de Clermont-Oise, qui applaudissent aux mesures énergétiques qui viennent encore une fois sauver la patrie et invitent la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 94;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20264_t1_0094_0000_5

Fichier pdf généré le 23/01/2023

[Laverdière, 18 vent. II] (1).

« Citoyen président,

Quoique notaire, je n'en suis pas moins un zélé républicain, un patriote de 1789. La Commune que j'habite, Laverdière, a été constamment à la hauteur des principes révolutionnaires, elle est du petit nombre de celles du département du Var, district de Barjols, qui dans les jours de deuil et d'opprobre qui ont désolé le midi, ont résisté au fédéralisme, et ont donné les plus grandes preuves de leur dévouement à la cause de la Montagne. J'ay contribué alors de toutes mes forces à éclairer mes frères, à réveiller dans leur cœur le sentiment de la liberté, à conjurer enfin l'orage contrerévolutionnaire qui allait fondre sur eux. Je ne prétends pas m'en faire un mérite, j'ay rempli le devoir d'un sans-culotte, je me fusse volontiers immolé pour sauver la patrie, je suis prêt à verser encore tout mon sang pour elle.

La commune de Laverdière dont la population s'élève au plus à 1500 personnes a déjà fourni 110 défenseurs de la patrie et j'eusse été volontiers du nombre, si les glaces de mon âge ne s'y fussent pas opposées.

Mais, Citoyen président, si je ne puis point servir en personne dans la croisade de la liberté contre la tyrannie, je veux au moins y contribuer autant que mes petits moyens me le permettent et je te prie de présenter à la Convention le don que je fais à la patrie de la finance de mon office de notaire pour subvenir aux frais de la guerre.

Illustre Montagne, qui as fondé sur des bases impérissables et au milieu des orages sucités par l'orgueil, le fanatisme, la trahison et le crime, le monument sublime de la République, reçois les hommages d'un patriote pur, mais ignoré, continue à faire le bonheur du peuple, purge la terre de la liberté de tous ses ennemis, répands surtout le flambeau de la philosophie et de l'instruction dans les campagnes, et délivre les braves mais crédules agriculteurs du monstre hideux de la superstition qui cherche à l'agiter en tout sens pour ressusciter le despotisme ».

GASE.

47

Le juge de paix et les assesseurs de la commune de Clermont-Oise applaudissent aux mesures énergiques qui viennent de sauver encore une fois la patrie, et invitent la Convention nationale à rester à son poste (2).

[Clermont-Oise, 29 vent. II] (3).

« Représentans du peuple,

Périssent les infâmes Catilina qui voulaient assassiner le Peuple et tuer la liberté. Le masque du Patriotisme dont ils s'étaient couverts est arraché, grâce à l'infatigable activité de la Convention et leurs complots liberticides sont dé-

- (1) C 297, pl. 1016, p. 21.
- (2) P.V., XXXIV, 42.
- (3) C 299, pl. 1046, p. 6.

joués, et la Patrie est sauvée. Montagne; reste inébranlable à ton poste jusqu'au moment où tu auras fait triompher la liberté; que tu auras consolidé le seul gouvernement qui convienne à des hommes, la République une et indivisible. Vivent les sauveurs du peuple. S. et F. »

J. J. GRELLIER (*juge de paix*), GUESNET, MOSES l'aîné, RENARD, FALCON, PAYEN (*secrét.*).

48

Le citoyen Devaux, libraire, fait l'offrande d'un ouvrage intitulé : Nouvelle méthode d'enseigner à lire par des figures en taille douce, etc.

« La Convention nationale en décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin, et le renvoi au comité d'instruction publique » (1).

[Paris, 26 vent. II] (2).

« Citoyen président,

Le citoyen Devaux, libraire met entre les mains des représentans du peuple, un ouvrage manuscrit pour l'éducation des enfans des deux sexes, il contient : 1° les premiers éléments de lecture, 2° des figures en taille douce sur chaque lettre de l'alphabet représentant les objets les plus intéressants de l'histoire naturelle avec des explications, 3° des entretiens familiers sur chaque jour du mois propres à inspirer le goût de la lecture, 4° d'un recueil de principes républicains et les droits de l'homme, 5° un traité succinct des éléments de la langue française, 6° d'une collection de faits remarquables, etc., etc. Le citoyen Devaux désireroit avant de livrer cet ouvrage à l'impression, qui deviendroit très dispendieux par les gravures qu'il fait dans le moment dessiner, avoir l'assentissement général de la Convention. »

Signé : DEVAUX (*républicain français*).

49

Un détachement de la 33^e division de gendarmerie nationale est admis à défiler dans le sein de la Convention : l'orateur la félicite, au nom de la division entière de ce corps, d'un coup qu'elle vient de porter aux ennemis de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

L'ORATEUR (4),

« Représentans de la République (5),

Vous voyez dans votre sein un détachement de la 33^e division de gendarmerie nationale

- (1) P.V., XXXIV, 42.
- (2) F17 1009c, pl. 4, p. 2330. L'ouvrage, en partie manuscrit, est joint.
- (3) P.V., XXXIV, 43. *J. Mont.*, n° 130; *J. Sablier*, n° 1214; *F.S.P.*, n° 263; *Mess. soir*, n° 582; *J. Perlet*, n° 547; *Ann. patr.*, n° 446.
- (4) Peut-être Louvet, chef de brigade, signataire de l'adresse.
- (5) C 299, pl. 1046, p. 9.